

UNEV, membre



Union Nationale des Entreprises de Valorisation

Réunion

2026

Comité Technique du 20 mai 2026

Ordre du jour

-
- 1. Affaires publiques et réglementaires**
REP PMCB Reporting réunion du 12 mai 2026
Eco-Organisme :EcoMinéro nouveau barème
-



Rappel Autorité de la Concurrence



UNEV, membre



Comme l'ensemble des travaux de l'UNEV, cette réunion s'inscrit dans le respect du droit de la concurrence et des principes exposés dans la charte éthique de la FNTP;

En participant à cette réunion (en présentiel ou à distance), tous les membres s'engagent au respect de la charte éthique de la FNTP conformément au préambule qui figure en entête de cette slide.

Avant de commencer les travaux objet de la réunion, il est rappelé que les échanges et discussions entre concurrents portant sur des informations sensibles (par exemple : prix, remises, coûts de production, capacités, volumes de ventes, listes de clients, appels d'offres publics ou privés, chantiers, projets...) sont totalement prohibés.

Échanger sur des informations stratégiques et confidentielles est susceptible d'avoir un effet restrictif de concurrence et entrainer de lourdes sanctions pour l'UNEV, l'ensemble des entreprises représentées à cette réunion ainsi que pour les participants à titre personnel.

[Charte Ethique FNTP](#)



PARTIE 1

Affaires publiques et réglementaires



Refondation REP PMCB

Réunion du 12 mai 2026 avec Mariana CAILLAUD et Shaheen JAVID
(Cabinet ministériel de Mathieu LEFEVRE) et les acteurs de la REP PMCB



Valoriser les matériaux
d'excavation et de déconstruction

UNEV, membre



Orientations Ministérielles

Refonte de la REP PMCB : Présentation & Réactions

Vers une stabilisation durable de la filière et une distinction par maturité des matériaux.

Les 3 Axes Stratégiques de la Refondation

- Maillage Renforcé**
Priorité aux déchetteries professionnelles et traitement spécifique des zones blanches avec l'appui des conseils régionaux.
- Concentration des Efforts Financiers**
Introduction de la distinction Matériaux Matures (payants) vs Non Matures (sans frais) pour optimiser les soutiens.
- Lutte contre les Dépôts Sauvages**
Création d'un fonds législatif interfilière dédié en parallèle de la consultation technique en cours.

Calendrier Opérationnel

- 19 mai
Clôture de la consultation
- 10 sept
Publication des textes officiels
- Janv 2027**
Redémarrage de la filière
Nouvelles bases refondues

Clivage des Acteurs

Collectivités & Recyclage

- Transfert massif de charges (200 M€)
- Risque juridique sur la notion de "maturité"

Bâtiment & Producteurs

- + "Solution de la dernière chance"
- + Baisse attendue des éco-contributions

200M€

TRANSFERT GLOBAL ESTIMÉ

2€/t

Soutien forfaitaire traçabilité

Flux Matures dès 2027

Ces matériaux feront l'objet d'une reprise payante :

- Inertes
- Métal
- Bois
- Plâtre

Objectif de recyclage >50%

Différents points évoqués, risques/conséquences		
Insuffisance de maillage	Dépendance aux régions + volontariat distributeurs	Zones non desservies, dépôts hors circuit
Rupture de service en 2027	Délais marchés publics incompatibles	Absence de solutions de collecte pour certains flux
Sous-financement du système	Assiette réduite (flux matures exclus)	Incapacité à financer maillage et soutiens
Incohérence économique des flux	Transport non pris en charge depuis chantier	Hausse coûts pour détenteurs (artisans/collectivités)
Complexité pour les utilisateurs	Distinction matures / non matures + seuil 1,5 t	Mauvaise orientation des flux, erreurs de tri
Traçabilité incomplète	Financement limité (2€/t)	Difficulté de suivi des flux matures
Perte de points existants	Exclusion plateformes actuelles du maillage	Réduction immédiate des capacités de collecte
Décalage éco-contributions	Préavis 9 mois + incertitude calendrier	Maintien coûts élevés malgré réforme
Non-déploiement du maillage régional	Manque outils / financement / gouvernance	Blocage opérationnel de la mise en œuvre
Dégradation du service collectivités	Réduction soutiens déchetteries publiques	Transfert de charges + saturation sites
Développement dépôts sauvages	Hausse coûts	Dégradation environnementale
Flou sur définition maturité	Absence critères réglementaires clairs	Contentieux et instabilité du système
Charges non anticipées collectivités	Fin de reprise sans frais + nouveaux flux	Déséquilibre budgétaire local
Désorganisation flux mixtes (TP/bâtiment)	Cadre juridique non stabilisé	Risques d'erreurs d'orientation des déchets

Financer les matériaux
de construction et de déconstruction

Refondation REP PMCB

Conclusion :

Le ministère confirme maintenir l'orientation générale des projets de décret et d'arrêté, selon le scénario initial 4 bis : « *L'objectif, c'est que ce dispositif trouve **son modèle économique** et **son efficacité**.* » « *Ce n'est pas une REP qu'on fait pour les éco-organismes, c'est une REP qui doit être efficace.* » « *L'efficacité de la filière n'était pas au rendez-vous, c'est la raison pour laquelle on est tous autour de la table aujourd'hui.* »

Face aux critiques : « *On ne peut pas rester dans une position où chacun dit que le texte ne lui convient pas sans faire de propositions.* » « *Si vous avez une position consensuelle de la filière, nous la prenons.* »

→ Position rappelée par l'UNEV :

- Nous considérons que **les propositions du ministère sont contraires à la loi AGEC et la directive européenne** en rappelant que la prise en charge à 80 % des frais de collecte et de traitement est déjà un régime dérogatoire à la directive Européenne pour les REP volontaires.
- Nous attendons toujours la réponse à la saisine effectué le 18 avril auprès du ministère
- Nous avons ajouté notre interrogation sur la notion de matériaux naturels argumentant que rien ne permettait de déterminer pourquoi le plâtre serait mature arbitrairement le 1 janvier 2027 indiquant que le ministère reconnaissant bien des disparités territoriales en considérant que les territoires ultra marins n'étaient pas matures pour les filières inertes, bois métaux et plâtres.

MTE : Prochaine réunion des acteurs prévue en juin à la suite de la consultation qui se termine le 19 mai 2026.

Actions de l'UNEV :

→ **Contribuer à la consultation publique en rappelant l'illégalité du dispositif propos ;**

→ **Alerter sur :**

- **L'absence de dispositions transitoires claires**

 - Non prise en compte des contrats existants entre recycleurs et apporteurs / maîtres d'ouvrage

- **Le manque de définition des matériaux matures**

 - Risques de disparités territoriales

 - Incertitudes sur l'intégration d'autres matériaux liés à la REP

- **Le manque de précisions opérationnelles sur les maillages**

 - Moyens alloués aux collectivités régionales non précisés

 - Rôle des gestionnaires de déchets insuffisamment défini

 - Absence de solution en cas de désengagement des conseils régionaux

 - Modalités de substitution par l'OCAB non clarifiées

- **Les questions sur le financement**

 - Financement des nouveaux points de maillage non défini

 - Soutien à la collecte des matériaux dangereux non précisé



Le nouveau barème à partir du 1^{er} août 2026

Evolution des tarifs moyens par
famille de produits au 1^{er} août 2026

Ecocontributions en €/t		
Produits	1er mai 2023	1er aout 2026
Préfa lourde	2,01	3,62
Préfa légère	0,66	1,19
BPE*	1,68	3,02
Mortiers	5,14	9,25
Granulats	0,22	0,40
Ciment	5,70	10,26
Chaux	5,14	9,25
Pierres	0,70	1,26
Terres cuites	0,75	1,35
Enrobés	0,38	0,68
Ardoise	0,70	1,26
Céramique	0,76	1,38
Divers	0,61	1,10
Moyenne	0,61	1,09

*en €/m3

Principes retenus :

- Augmentation au 1^{er} aout 2026 pour respecter un délai de préavis de 3 mois
- Augmentation temporaire **uniforme** pour chacune des familles de produits
- Revue **temporaire** : les barèmes seront totalement revus dans le cadre de la demande de ré-agrément au 1^{er} janvier 2027

Éléments clés :

- Aucune augmentation des éco-contributions depuis le 1^{er} mai 2023
- Contribution **exceptionnelle de 0,48€/t en moyenne, sur seulement 5 mois liée à la fin anticipée de l'agrément actuel à fin 2026**
- Contribution **temporaire et réversible**, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle du nouveau cahier des charges au 1^{er} janvier 2027
- Avec cette contribution exceptionnelle, les éco-contributions restent dans la limite de 2% du prix de vente des matériaux
- La prochaine contribution 2027 sera basée sur les obligations liées au nouveau cahier des charges de la REP PMCB refondée





Temps d'échanges & Retour d'expériences

Questions/Réponses



Merci !

Prochaine réunion le 23 juin à 10h30

Contact

Béatrice BAUD - SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNEV

beatrice.baud@unev.fr - 06 29 84 76 80

www.unev.fr